

# d'H *Un Brains* HISTOIRE



Les Maires de Brains de 1800 à 1940



## EDITORIAL

La municipalité de Brains vous offre cette plaquette qui dévoile un pan important de l'histoire de notre commune : quels en ont été les maires jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale ? Comment ont-ils été nommés ou élus et dans quels contextes institutionnels ? L'étude qu'a réalisée Y. LOSTANLEN à partir de documents d'archives mérite d'être divulguée tant auprès des familles implantées ici depuis plusieurs générations que de celles plus récemment installées. C'est un aspect de notre patrimoine commun qu'il vous est proposé de découvrir.

*Jean-Pierre Legendre  
Maire de Brains*



La Mairie - Carte postale - Début du XX<sup>e</sup> siècle

La période étudiée commence sous le Consulat. Certes, les premiers maires ont été élus au début de 1790, mais la dernière décennie du siècle – la Révolution – a connu tant de bouleversements institutionnels, politiques, et même insurrectionnels, qu'il est préférable d'aborder le sujet au moment où la loi du 17 janvier 1800 donne à la fonction de maire sa définition moderne : présidence du conseil municipal, administration de la commune, exécution des lois, tenue de l'Etat-Civil, ce dernier point étant acquis depuis septembre 1792.

## Pour mémoire, entre 1790 et 1800

Pour que soit néanmoins dressée la liste complète des administrateurs de Brains depuis la création de la commune, il faut rappeler que Charles Charpentier a été le premier maire élu au début de 1790, suivi de Mathurin Garnier en novembre 1791. Suspecté de collusion avec la révolte populaire, celui-ci est quasiment suspendu de ses fonctions lorsqu'elle éclate en mars 1793. Le poste de maire reste vacant durant les guerres de Vendée. L'administration locale de Brains renaît avec les municipalités de canton, Bouaye en l'occurrence, qui comprend la commune chef-lieu et celles de Brains, Saint-Léger, Saint-Aignan, Pont-Saint-Martin. Un agent municipal, élu annuellement, représente chaque commune dans la nouvelle instance : pour Brains, ce sera Honoré Séguineau en 1796, Jean Debec en 1797, Pierre Prin en 1798, Charles Forget puis Julien Prin en 1799.

## Les Maires nommés

3

**L**e maire est nommé par le Préfet de 1800 à 1882 pour les chefs-lieux de cantons, d'arrondissements et de départements. L'Etat le considère comme un fonctionnaire. Cette période souffre une exception, celle de la Seconde République, où, de juillet 1848 au 2 décembre 1851, le suffrage universel est instauré (pour les hommes) notamment pour l'élection des conseillers municipaux qui désigneront le maire. Dans les petites communes, dont Brains fait partie, celui-ci sera

toutefois élu par le Conseil dès 1871. Jusqu'à la fin du Second Empire (1870), il appartient au cercle restreint des grands propriétaires fonciers de la commune : ancienne noblesse ou bourgeoisie d'affaires. Mais, même dans cette catégorie sociale, les candidats au poste de maire sont peu nombreux ; ils doivent parfois être suppliés d'accepter la fonction. De leur côté, quand ils sont sollicités, pour la place d'adjoint généralement, les paysans argumentent de leur incompétence

104.

Orain 30 aout 1807

Monsieur le préfet

Les éloges contenus dans votre lettre du 20 sont beaucoup trop flatteurs pour moi; lorsqu'on a pour chef un administrateur indulgent et qu'on peut sans cesse s'éclairer de ses avis, il n'est pas difficile de remplir des fonctions d'ailleurs aussi peu importantes que les Miennoises; — j'en accepte la continuation.

Mon adjoint est peu capable, mais il seroit difficile d'en trouver un autre qui vaille mieux; il demeure dans le bourg et une vieille écriture lui suffit pour écrire les notes que je lui charge de prendre en mon absence; on doit aussi des égards à son âge et à son ancienneté dans l'administration; je desire qu'il soit conservé.

On connoît depuis long-temps, Monsieur le préfet, votre attachement au département que vous administrez, et même avant la permission que vous me donnez, je n'aurois point hésité à vous solliciter pour les besoins des habitans de cette commune. vous m'ôferi en outre votre

protection particulière, c'est ne pouvoir de nouveau  
combien on est heureux d'être au de vos fonctionnaires  
subordonnés ; veuillez accepter l'expression de ma  
reconnaissance.

je suis avec respect

Monsieur le préfet

Notre très humble et  
très obéissant serviteur

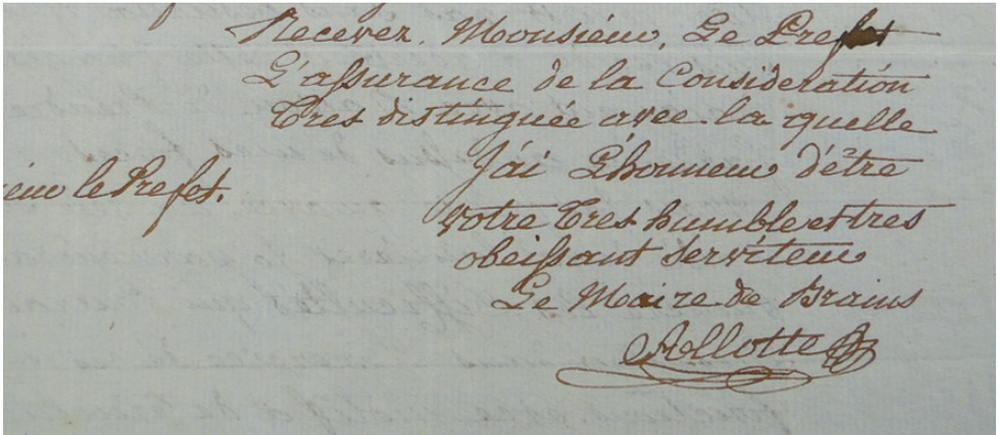
J. Championnière

ou du labeur quotidien qui les accapare pour refuser la proposition. Quoi qu'il en soit, chaque renouvellement municipal, qu'il s'agisse d'une reconduction ou de l'installation d'un nouveau personnage, donne lieu à un rituel, comme celui que respecte Alexandre Porteau lors de la séance du conseil municipal du 31 août 1846 : « en prêtant serment de fidélité au Roi des Français et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume ».

**1800 Jean TROUILLARD** (1751-1803). Né à la Guerche, il est laboureur à Bel Air lorsqu'il est maire. Il décède en cours de mandat,

dans sa cinquante-troisième année, le 2 août 1803.

**1803 Pierre-Suzanne LUCAS-CHAMPIONNIERE** (1769-1828). Il est né à Nantes ; sa famille a dû s'installer dans sa propriété du Plessis peu de temps avant la Révolution. Son engagement dans la révolte vendéenne (mars 1793 - février 1796) est connu. Dès le décès de Jean TROUILLARD, il fait « fonction d'officier public de l'Etat-Civil » puis il signera les actes en qualité de maire à partir de novembre 1804, comme le veut le Code Civil qui vient d'être promulgué. Il inaugure la période des grands propriétaires accédant à cette fonction, qui s'achèvera avec la chute de Napoléon III : après



Prudent Allotte achève sa lettre au Préfet par la formule de déférence en usage à l'époque.  
A remarquer la sorte d'arabesque dont il orne sa signature. (ADLA)

6

celui du Plessis, suivront ceux de la Guerche, de la Cour du Pesle, de la Sauvagerie. Les propriétaires de Lorière, BOQUIEN puis DEMANGEAT, ont eu une carrière municipale à Indre et à Saint-Jean-de-Boiseau. Seule la Cour de Jasson est tenue à l'écart, de Cadoudal sera seulement conseiller municipal.

Dans l'appréciation des maires qui lui incombe de produire en 1807, le Préfet note pour LUCAS-CHAMPIONNIÈRE : « très estimé, excellent administrateur ». Le maire de Brains est de plus conseiller général du canton de Bouaye depuis 1806.

1815 LUCAS-CHAMPIONNIÈRE démissionne de sa place de

maire le 23 avril 1815. Est-ce en raison du retour de Napoléon I<sup>er</sup> (20 mars au 22 juin) qu'il ne veut pas cautionner ? Il se garde bien de l'écrire dans sa lettre au Préfet et avance le nom de Pierre PRIN, cultivateur au Barré, jusqu'alors adjoint, pour lui succéder : refus de l'intéressé qui cède finalement à l'insistance de son prédécesseur. Mais, quelques semaines après avoir été nommé, Pierre PRIN meurt à l'âge de 42 ans, le 19 juin 1815. Clair PRIN le remplace quelques jours, le temps de signer comme maire un acte de naissance et deux actes de décès.

Début juillet 1815, Pierre-Suzanne LUCAS-CHAMPIONNIÈRE reprend du service. En 1827,

il est élu député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Loire-Inférieure, au suffrage censitaire, par 80 voix contre 39 à de Cornulier. Dans les premiers jours de novembre 1828, il signait encore des actes d'Etat-Civil, peu de temps avant sa mort qui survient au Plessis le 22 du même mois. Il était chevalier dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

**1829 Prudent ALLOTTE DE LA FUYE** (1766-1860) lui succède. Ancien négociant à Nantes où il est né, Prudent ALLOTTE est propriétaire de la Guerche et de la Grillonnerie. Il est « l'oncle Prudent » cher à Jules VERNE. En effet, le frère de Prudent, Jean-Auguste ALLOTTE, est, du côté maternel, le grand père de l'écrivain. Ce dernier sera étonné de la vitalité du vieux célibataire de la Guerche. Délaissant son titre de noblesse compliqué d'un tréma : de la Fuyè, le nouveau maire signe « Pdt Allotte » ou « Allote » tout court. Il cesse ses fonctions à l'âge de 71 ans, au moment où une loi importante, celle du 18 juillet 1837, précise le rôle du conseil municipal qui, jusqu'alors, n'était consulté que

lorsque le maire le jugeait utile. Mais la promulgation de la loi et la démission de Prudent ALLOTTE n'ont pas forcément de lien.

**1837 Alexandre PORTEAU**, né en 1802, propriétaire de la Cour du Pesle, est nommé maire en septembre. Joseph TROUILLARD et Julien PRIN, laboureurs, ont bien été pressentis comme maire et adjoint, mais ils ont décliné cet honneur et suggéré au Préfet de nommer Alexandre PORTEAU « qui jouit d'une réputation qui le met à l'abri de tout soupçon politique ». En acceptant la fonction de maire, PORTEAU transfère son domicile légal de Nantes à Brains. Il est l'époux de Marie DEMANGEAT, du nom d'une famille qui s'est installée dans la région en prenant la direction de la fonderie de canons d'Indret durant la Révolution et dont un membre est maire de Saint-Jean-de-Boiseau.

Le Roi des Français, Louis-Philippe, est chassé du pouvoir le 24 février 1848 et le Gouvernement Provisoire décide le 10 mars de remplacer tous les maires. Celui de Brains n'échappe pas à la règle. Le 9 mai 1848, l'arrêté suivant

est pris par « le Commissaire du gouvernement républicain en Loire-Inférieure : Article 1<sup>er</sup>. Le citoyen PORTEAU Désiré-Alexandre est révoqué. Article 2. Le citoyen LAFONT Joseph-Félix est chargé provisoirement des fonctions de maire. »

1848 Sous la présidence de Félix LAFONT, né en 1814, propriétaire de la Sauvagerie, le conseil municipal dresse la liste des électeurs pour les municipales fixées au 3 septembre. Au dépouillement du scrutin, Paul LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, avocat à Paris, fils de Pierre-Suzanne, arrive en tête ; Prudent ALLOTTE est 3<sup>ème</sup>, Félix LAFONT 6<sup>ème</sup>. Le 24 septembre, les 12 conseillers municipaux élisent Félix LAFONT, maire, et Julien RIALLAND, marchand de vins, adjoint. Cette belle organisation municipale ne dure que 6 mois puisque le Préfet écrit à RIALLAND le 14 avril 1849 : « M. LAFONT m'a adressé sa démission de maire de Brains, attendu qu'il doit être absent pendant 3 mois. Comme il partait immédiatement pour les États-Unis, je n'ai pu lui répondre que je me voyais forcé d'accepter sa démission puisque son absence devait être si longue. Vous êtes en

voire qualité d'adjoint appelé à suppléer ce fonctionnaire jusqu'à nouvelle investiture ».

1850 La position de RIALLAND est ambiguë : la démission de LAFONT n'est pas formellement validée et cependant la commune doit être gérée. Pendant un an et demi, il fait suivre sa signature de la mention « adjoint faisant fonction de maire ». Mais, sans que les archives ne le révèlent, sa situation effective de maire a-t-elle été régularisée comme le laissent supposer les 3 épisodes suivants ?

18 mai 1851. RIALLAND réunit le conseil pour élire un adjoint. La majorité des suffrages se porte sur Prudent ALLOTTE, 85 ans, qui refuse : « vu mon grand âge et mon infirmité ». Personne ne veut de la place.

25 mai 1851. Lettre collective des conseillers municipaux au Préfet : « M. LAFONT, notre ancien maire, est de retour de son voyage et en partie rétabli d'une longue maladie qui l'a retenu pendant près de 18 mois. Il accepterait de reprendre ses fonctions ».

195  
DÉPARTEMENT

DE LA

LOIRE-INFÉRIEURE.



ARRONDISSEMENT

de Nantes

Commune de Brains

Nous, Conseiller d'Etat,

Nous, Préfet du Département de la Loire-Inférieure,  
<sup>Grand officier</sup>  
~~Officier~~ de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur;

Vu la loi du 5 mai 1855;

Nous nomme:

Monsieur Delétang, François,  
aux fonctions de Maire de la commune de Brains  
en remplacement de M. Lafont, démissionnaire.

Ce Fonctionnaire jure serment d'obéissance à la Constitution et de  
fidélité à l'Empereur, au moment de son installation.

Fait à l'Hôtel de la Préfecture,  
à Nantes, le 18 Mars 1863

L. Leconselle d'Etat, Préfet,  
L. Sautain Général de Légation,  
B. de Gérard

8 juin 1851. Le conseil municipal est réuni sous la présidence de RIALLAND pour élire un maire. Les suffrages se portent à nouveau sur LAFONT.

**1851 Félix LAFONT** passe sans encombre de la Seconde République au Second Empire, puis le 14 septembre 1855, il est reconduit maire par le Préfet. En novembre 1861, probablement préoccupé par ses affaires d'outre-Atlantique menacées par la Guerre de Sécession, sans doute aussi par sa santé, Félix LAFONT est suppléé par l'adjoint, Jean GROLLIER, meunier à la Robrie. Le 8 février 1863, il présente sa démission au Préfet, en alléguant son éloignement de la commune, suite à la vente de la Sauvagerie (sa lettre part de La Martinière, le village du Pellerin, sans doute), puis « un état rhumatisant presque continu ; la nécessité où je serai obligé de partir pour la Louisiane où ma présence sera peut-être indispensable pour sauvegarder des intérêts compromis par la guerre actuelle ».

Il propose pour lui succéder François DELÉTANG,

propriétaire de la Guerche, qui rachètera aussi la Cour du Pesle, un peu plus tard. Ce notaire honoraire de Chantenay a été maire du Pellerin dans les années 1840.

**1863 François DELETANG**, né en 1811, est nommé maire par le Préfet le 18 mars. Il prête serment le 7 avril.

1870 Napoléon III est déchu par l'Assemblée Nationale après la défaite contre les Prussiens. Par un décret du 24 septembre 1870, le Gouvernement Provisoire révoque tous les maires.

**Jean GROLLIER** remplace DELÉTANG. Quelques jours plus tard, en tous cas le 26 octobre, c'est Jean BERTREUX qui est le premier édile. Arpenteur ou expert-laboureur comme il est qualifié parfois, marié sans enfant, **Jean BERTREUX (1832-1900)** est domicilié à la Gautronnière. Les élections municipales se succèdent : 1871, 1874, 1876, 1878 : Jean BERTREUX demeure maire avec Pierre BOUYER comme adjoint. Brains n'étant pas chef-lieu de canton, ce sont les conseillers municipaux qui les ont élus.

## Les Maires élus sous la Troisième République après les lois municipales de 1882 et 1884

**A** lors que le régime républicain s'affirme avec les lois constitutionnelles de 1875, ce n'est que le 28 mars 1882 qu'une loi est votée sur l'organisation municipale : tous les maires et adjoints, quelle que soit la taille de la commune, sauf Paris, sont élus par le conseil municipal. Deux ans après, la loi du 5 avril 1884 fonde véritablement la liberté communale, bien que la tutelle du Préfet demeure importante. Elle fixe la durée du mandat à 4 ans. Les renouvellements intégraux du conseil municipal auront donc lieu en 1884, 1888, 1892, 1896, 1900, 1904, 1908, 1912. En raison de la guerre 1914-18, les élections se trouvent reportées en 1919 et ne connaîtront plus leur rythme régulier: les suivantes se dérouleront en 1925, puis en 1929 et enfin en 1935.

A Brains, les lois de 1882 et 1884 n'affectent en rien la confiance manifestée à Jean BERTREUX qui est régulièrement réélu. La Troisième République a octroyé une certaine autonomie aux communes mais elle tient cependant à mesurer la loyauté des maires, pour une dernière fois. Bertreux est jugé par le Préfet « libéral plutôt que

républicain modéré ; esprit pratique et pondéré ; déférent pour l'administration ». En 1888, Jean BERTREUX repart pour un dernier mandat. Si avec 25 ans d'exercice de la fonction, LUCAS-CHAMPIONNIÈRE détient la palme de la longévité, BERTREUX le suit avec 22 ans.

**1892 Jean-Marie PRIN** (1846-1914), cultivateur à Jasson, est élu maire.

**1896 Pierre PRIN** lui succède lors des élections suivantes. Mais qui est-il car ils sont 5 à porter ce nom et ce prénom au moment du recensement de population ? Ce n'est pas celui de la Métairie Neuve, 52 ans, trop occupé à nourrir et élever ses 5 enfants, dont un Pierre âgé de 12 ans. Ni celui de la Gautronnière, âgé de 73 ans qui décède le 17 avril 1898, car son homonyme est toujours maire, ni son fils Pierre, qui a 31 ans et qui mourra en 1900 : il est trop jeune pour la fonction. Alors serait-ce le charpentier de

la Joussinière âgé de 47 ans ? Le maire Pierre PRIN signe son dernier acte d'état-civil le 18 novembre 1898. Pierre PRIN a-t-il démissionné entre décembre 1898 et février 1899 pour raison de santé ou autre ? Le charpentier de la Joussinière qui semble ainsi par déduction avoir été le maire, est décédé le 15 décembre 1902.

**1899 Julien PRIN**, célibataire, marchand d'engrais au bourg, est désigné par le conseil municipal pour lui succéder le 12 mars. Il est réélu l'année suivante, l'assemblée communale ayant été renouvelée à l'échéance des 4 ans.

**1902 Jean HERVÉ**, né en 1852, célibataire lui aussi, demeurant au bourg, est élu maire le 23 novembre en remplacement de Julien PRIN, mort le 22 octobre 1902 à l'âge de 69 ans.

1904 Réélu le 15 mai par le conseil municipal issu des élections générales du 1<sup>er</sup> mai, Jean HERVÉ ne siège que 4 mois : il meurt le 10 août.



Jean Berthomé devant la Mairie. Derrière lui, l'emplacement de l'actuel bureau de Poste. Extrait de carte postale.

Le 6 novembre 1904, **Jean BERTHOMÉ** (né à Saint-Jean-de-Boiseau en 1852, décédé à Brains en 1933), cultivateur demeurant au bourg, prend la place. En 1908, le conseil municipal est divisé pour le choix du maire : ce n'est qu'au second tour que Jean BERTHOMÉ retrouve son siège par 6 voix contre 4 à Julien HÉRET et 2 bulletins blancs. Cette divergence sans lendemain est une première dans l'histoire municipale. Jean BERTHOMÉ est réélu sans opposition en 1912 puis en 1919.

**1925** Après avoir rempli les fonctions de maire durant 21 ans, Jean BERTHOMÉ ne se représente pas. **C'est Julien HÉRET** (1865-1939) cultivateur au Plessis, puis plus tard à la Cour du Pesle, son adversaire

malheureux de 1908, qui lui succède. Joseph GUÉRIN est reconduit pour un nouveau mandat de premier adjoint et le poste de deuxième adjoint que le conseil a désormais le droit de créer échoit à François BOUQUET.



Julien Héret  
(archives familiales Amailland)

**1929 François BOUQUET** (1892-1965) devient maire. Originaire de Saint-Léger-les-Vignes, il vivait à la ferme de Bellevue chez ses parents au moment de la déclaration de guerre en 1914. Sur les champs de bataille, il a obtenu le grade de sous-lieutenant, la légion d'honneur et la croix de guerre. En 1920, il a épousé Anna SÉGUI-NEAU qui tient avec sa mère une épicerie en face de la mairie.



François Bouquet  
(archives familiales Poussetier)

Il est devenu marchand d'engrais, profession qu'il exerce en 1929. Sont élus adjoints Baptiste PRIN, du Mortier, et Julien CLAVIER, du Marais, qui n'obtient le poste de deuxième adjoint qu'au 3<sup>ème</sup> tour. François BOUQUET est réélu en 1935 par un conseil municipal qui ne comprend ni Julien HÉRET, ni Joseph GUÉRIN, battus, et qui le crédite de 11 voix sur 12 votants. François JAHANNEAU, de Jasson, accède au poste de premier adjoint et Julien CLAVIER est reconduit dans celui de second. Mobilisé après le 8 septembre 1939, François BOUQUET

revient à Brains en fin d'année. Il est rappelé sur le front et fait prisonnier d'avril à septembre 1940. Julien Clavier l'a suppléé pour la tenue de l'état-civil. François Bouquet retrouve son poste, mais l'occupant allemand est à Brains depuis la fin du mois de juin 1940 ; la Troisième République a vécu.

# Election du Maire.

## 1<sup>er</sup> Tour de Scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76-77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.

Retenus : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés  
Majorité absolue.

12
1
11
6.

Ont obtenu :

M. Bouquet François, onze voix (11).

M. Bouquet François Adjoint au Maire ayant été obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

## Les élections au Conseil Municipal

liste. Chaque votant, ainsi appelé, s'est successivement approché du bureau, et a été requis par le Président de prêter le serment, sans restriction ni réserve, en conformité de l'ordonnance du Roi du 18 février 1836, et que, suivant les exigences de la loi, il a prononcé en ces termes : **JE JURE FIDÉLITÉ AU ROI DES FRANÇAIS. OBÉISSANCE A LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE ET AUX LOIS DU ROYAUME.** Il lui a remis ensuite son bulletin fermé, que le Président a déposé dans la boîte du scrutin, et le nom du votant a aussitôt été marqué sur la

Extrait : Election Municipale de 1846. (ADLA)

**A** partir de 1831, les conseillers municipaux qui, jusque-là, étaient nommés par le Préfet qui les choisissait parmi les principaux propriétaires fonciers, sont désormais élus. Mais, pour être électeur, il faut payer l'impôt : c'est le suffrage censitaire. En 1837, la liste électorale comporte 103 noms. En 1846, le formulaire du procès-verbal utilisé pour les élections mentionne que les électeurs ont juré fidélité au Roi avant de voter : avec un système si contraignant et verrouillé, il n'y a eu que 20 votants sur 103 inscrits pour élire les 12 conseillers.

En 1848, le suffrage universel est instauré : alors qu'un homme sur trois dans la commune bénéficiait du droit de vote, le chiffre des électeurs passe à 310. La participation électorale, faute de précisions sur le nombre de votants, basée sur les voix obtenues par chaque conseiller municipal, est supérieure à 60%. C'est un beau score pour une population qui

découvrait la vraie démocratie.

Sous le Second Empire, les électeurs boudent l'urne de la mairie puisqu'en 1855, ils ne sont que 55 sur 312 à se déplacer.

Reflétant les chiffres de population de la commune donnés par les recensements successifs, la liste électorale oscille entre 324 noms en 1882, 393 en 1908, 351 en 1925. Les meilleures participations électorales sont constatées en 1874 avec 67,1 %, 1900 avec 77,2 %, 1908 avec 72,8 %, 1925 avec 87,7 %. En revanche, de faibles taux sont relevés en 1878, 1882, 1888 : ils sont respectivement de 38,1 % ; 23,5 % ; 45,6 %. Aux 13 renouvellements intégraux qui se sont déroulés entre 1874 et 1925, se sont insérées 6 élections partielles pour compléter le conseil municipal

Il est résulté du décompte du scrutin le nombre de voix ci-après, obtenu par les personnes dont les noms suivent :

- |                   |              |    |       |
|-------------------|--------------|----|-------|
| 1. M. M. Joseph   | qui a obtenu | 35 | voix. |
| 2. M. P. J. J. J. | qui a obtenu | 35 | voix. |
| 3. M. C. C. C. C. | qui a obtenu | 20 | voix. |
| 4. M. J. J. J. J. | qui a obtenu | 16 | voix. |
| 5. M. J. J. J. J. | qui a obtenu | 12 | voix. |
| 6. M. C. C. C. C. | qui a obtenu | 14 | voix. |
| 7. M. J. J. J. J. | qui a obtenu | 11 | voix. |
| 8. M. R. R. R. R. | qui a obtenu | 5  | voix. |

D'autres Electeurs ont partagé, en moindre nombre, les voix restantes, qui, disséminées, se sont élevées à 92 voix.

Total égal à celui des votants 192 voix.

(13) La majorité des suffrages se trouvant acquise à

M. M. Joseph  
P. J. J.  
C. C. C. C.

ils ont été proclamés Conseillers municipaux dans cette première séance.

(14) On indiquera le nombre des Conseillers à nommer encore, et le renvoi de l'assemblée à telle heure de même jour, ou au lendemain.

(14) Et attendu qu'il y a nommer deux autres Conseillers municipaux la séance a été ouverte à huit heures.

De tout quoi le présent Procès-Verbal a été dressé, clos et signé, lesdits jour, mois et an que devant, et il en a été donné lecture à l'assemblée.

M. le Président a présents les assistants que, selon l'article 52, les Membres qui croiraient devoir signer de nulles les opérations, avaient cinq jours pour déposer leurs observations à la Mairie, et que ces cinq jours comptaient de la fin des opérations de l'Assemblée.

LES MEMBRES DU BUREAU.

*A. P. P.*  
président

J. Riolland  
Julien Ripaud  
Léon Julien  
Julien P. P.  
Julien J. J.

suite à des démissions ou des décès.

Il n'y a pas de trace de bulletins de vote imprimés ; ce sont les 12 premiers noms arrivés en tête et qui ont franchi la barre de la majorité absolue qui sont proclamés élus. L'identité des candidats pressentis par le maire sortant ou potentiel devait circuler par le bouche à oreille, car on constate dans les procès-verbaux, une coupure nette entre les 12 premiers et les autres noms sur lesquels se sont éparpillés des suffrages. Il y a eu toutefois quelques exceptions lorsque, notamment, un second tour s'est avéré nécessaire pour élire le dernier ou les deux derniers conseillers.

Les élections de 1929 et 1935 donnent lieu à des compétitions inconnues jusqu'alors. Ainsi, en 1929, un nombre significatif de voix s'est porté sur 23 noms. En 1935, au premier tour, 24 candidats, issus de deux listes probablement qui ne portent pas leur nom (comme la fois précédente ?), obtiennent entre 165 et 134 voix chacun. C'est à une voix près, parfois,

que 9 conseillers sont élus au premier tour, et que d'autres ratent l'élection. Comme 6 ans auparavant, il y a un second tour et la mobilisation est forte : 87 % de votants par rapport aux inscrits.

Deux observations peuvent être faites à propos de ces deux consultations. La première, c'est que les ouvriers qui constituent désormais le tiers environ du corps électoral ne sont pas représentés au sein du conseil, à part l'adjoint Julien CLAVIER ouvrier à Indret (état-civil de 1902) avant de se consacrer à la ferme familiale (recensement de 1926). On trouve bien quelques noms dans les candidats non élus mais l'électorat doit penser que la gestion de l'espace rural (chemins, hydraulique, points d'eau, etc) qui constitue une préoccupation majeure, revient aux agriculteurs. La seconde, c'est l'illustration locale d'un grand sujet politique de l'époque : la laïcité. En simplifiant à l'extrême, il y avait d'un côté la droite conservatrice et rurale ; de l'autre, la gauche radicale et socialiste, ouvrière et anticléricale. Ce

qui est notable à Brains c'est qu'un nombre significatif d'agriculteurs se retrouvait dans cette seconde tendance dont on peut reconnaître qu'elle a

été majoritaire dans certains votes au conseil municipal, en ces années qui précèdent la seconde guerre mondiale.

ÉTAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	QUALIFICATIONS	NOMBRE DE SUFFRA RESPECTIVEMENT OBTEN	
		en chiffres	en toutes
M. Bouquet François	Commerçant - Maire sortant	165	cent soixan
M. Bri François	Cultivateur - Conseiller sortant	162	cent soixan
M. Jahanneau François	d° - d°	162	cent soixan
M. Rozat Jean	- d° - d° -	159	cent cinqu
M. Glavaire Pierre	- d° - d° -	157	cent cinqu
M. Albertin Pierre	- d° - Candidat	155	cent cinqu
M. Beauvis Germain	- d° - d° -	155	cent cinqu
M. Beauvis Julien	- d° - d° -	153	cent cinqu
M. Lécuyer Jean	Retraité - Conseiller sortant	153	cent cinqu
M. Guillet Julien	Cultivateur - Candidat	151	cent cinq
M. Guy Baptiste	d° - Adjoint sortant	150	cent cinq
M. Héret Julien	d° - Conseiller sortant	148	cent qua
M. Vinet Julien	d° - Candidat	147	cent qua
M. Lécuyer Jean	d° - d° -	146	cent qua
M. Bonais Paul	d° - d° -	146	cent qua
M. Clavier Julien	Retraité - Adjoint sortant	145	cent qua
M. Herve Félix (Charbonnier)	Ministre - Conseiller sortant	145	cent qua
M. Lecomte Pierre	Cultivateur - d°	143	cent qua
M. Goulet Paul	d° - Candidat	141	cent qua
M. Berthomé Jean	d° - d° -	140	cent qu
M. Héret Germain	d° - d° -	140	cent qu
M. Herve Félix (Jardinier)	d° - d° -	136	cent tre
M. Mainguy Gustave	d° - d° -	135	cent tre
M. Lécuyer Julien	d° - d° -	134	cent tre

Résultat des élections municipales de Brains (AMB)

## Conclusion

De cette évocation des maires qui se sont succédé pendant 140 années, que retenir ?

- Des décès en cours de mandat, au commencement de la période étudiée : 1803, 1815, 1828, puis au début du siècle : 1902, 1904. La démission de 1898 est due, on l'a vu, probablement à des raisons de santé. Illustration de l'espérance de vie et de l'état de la santé publique à ces époques.

- Une compétence et une loyauté reconnues puisque, sous les régimes autoritaires, les changements de maires résultent de démission volontaire, et que, hormis les révocations de 1848

et 1870 dues à des événements nationaux, il n'y a pas eu de conflit majeur avec la tutelle préfectorale.

- Une continuité de gestion assurée, puisqu'en prenant leurs fonctions, les maires, avaient souvent, à partir des lois de 1882 et 1884, une expérience d'adjoint ou de conseiller municipal.

- Enfin, hormis l'épisode de 1908, les maires ont toujours été élus à la quasi-unanimité des conseillers municipaux depuis l'application de la loi de 1884.

Yves LOSTANLEN  
FÉVRIER 2012

19

## Sources :

Registres du C.M. de Brains, élections municipales 1929 et 1935, recensements de population

Archives Départementales : 3 M 324, 3 M 325, 3 M 359 (maires et élections municipales jusqu'en 1925)

André CHANDERNAGOR, Les Maires en France, éditions Fayard, 1993

## Mairie de BRAINS

2 place de la Mairie - 44830 BRAINS  
Tél : 02 40 65 51 30 - Fax : 02 40 32 68 96  
info@mairie-brains.fr - www.mairie-brains.fr

